

LES COOPÉRATIVES DE MOTOCULTURE EN TUNISIE

M. Dumont, maître de conférences à l'Institut National Agronomique, a déclaré à la suite d'une mission qu'il avait effectuée en Afrique du Nord, que dans ce pays un but essentiel pour l'agronome était d'augmenter le plus possible et à moindres frais par unité de denrée, le volume de la production agricole indigène.

M. Majorelle, ingénieur en chef du Génie Rural, titulaire de la chaire de Génie Rural à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis, dans un précédent article, a indiqué qu'en Tunisie où coexistent deux catégories d'agriculture : une agriculture traditionnelle aux procédés archaïques et une agriculture moderne dont la technique est parfaitement au point, l'amélioration du rendement, spécialement en céréaliculture, devait être recherché par l'extension de la motoculture dans toutes les régions où la pluviométrie est supérieure à 400 m/m par an.

La Tunisie a une superficie territoriale de 12.500.000 ha. En faisant abstraction des montagnes, des lacs et sebkhas, des bois et forêts et des terres de parcours, il existe actuellement seulement 3.600.000 ha. en valeur dont moins du tiers est cultivé selon les méthodes modernes. C'est pourquoi une des préoccupations du Gouvernement a été d'étendre progressivement la motoculture chez les fellahs tunisiens.

Avant 1939, un certain nombre de difficultés avaient empêché l'extension auprès des fellahs des procédés rationnels de culture avec les moyens mécaniques. L'achat de ce

matériel nécessite en effet des capitaux importants et des facilités de crédit, que ne trouvait pas toujours l'agriculteur possédant de petites surfaces. De plus, la situation foncière de ces exploitations était parfois incertaine et rendait difficile tout emprunt. En outre, sauf quelques exceptions, dont plusieurs sont d'ailleurs remarquables, les agriculteurs tunisiens n'étaient pas, du jour au lendemain, préparés à utiliser des tracteurs et du matériel mécanique supposant un bouleversement complet de leur mode traditionnel de culture.

Dans les trois pays d'Afrique du Nord et plus particulièrement depuis la fin de cette dernière guerre, les différents gouvernements ont étudié des solutions permettant « à la petite propriété qui ne peut amortir un matériel puissant et coûteux, de faire des façons profondes qui conditionnent les récoltes ».

Au Maroc, où le problème est différent des deux autres pays d'Afrique du Nord, à la fois au point de vue foncier et au point de vue démographique, il a été créé des secteurs de modernisation du paysan, qui sont de grands domaines susceptibles d'être cultivés par des moyens modernes, sous une direction unique. Le S.M.P. est également un cadre d'équipement social.

L'Algérie, de son côté, a pensé résoudre ce problème dans le cadre des secteurs d'amélioration rurale. Les agriculteurs sont guidés, conduits ou soumis à une indispensable discipline de travail portant sur le choix des cultures, l'emploi de l'outillage, l'utilisation de semences

sélectionnés, l'organisation des récoltes.

En Tunisie, hormis des réalisations proprement dites de paysanat, tels que celles du secteur d'Aïn-Djelouloua décrites par M. Tisseron, inspecteur de l'Agriculture, dans un précédent article (1); les techniciens ont surtout recherché le perfectionnement des méthodes par une extension de la motoculture sur les terres cultivées par les fellahs. En effet, les conditions d'exploitation en Tunisie sont différentes de celles des deux pays voisins. Dans les zones à céréales, au Nord de la dorsale tunisienne, on se trouve en présence d'une assez notable proportion de terres privatives. Les agriculteurs tunisiens peuvent s'adapter plus facilement aux méthodes mécaniques. C'est pourquoi il fut envisagé, dès l'année 1945, la création de groupes de travaux en commun de labours avec des moyens mécaniques. Ce fut au début de l'année 1946 que furent effectivement lancés les premiers groupements.

Des difficultés se firent jour dès le début des premières réalisations. Il apparut nécessaire de confier la direction des travaux à des spécialistes habitués au maniement des tracteurs et connaissant les nouvelles méthodes de culture. Les fellahs, en effet, allaient au-devant d'échecs certains, en raison de leur méconnaissance totale de la motoculture. Des résistances semblaient se manifester de la part de certains milieux tunisiens, en particulier en raison du fait que le fellah avait l'impression qu'il serait dépossédé de son sol si celui-ci était travaillé par des tracteurs appartenant à une puissante organisation, qu'elle soit d'État ou à caractère coopératif.

Egalement, il fut assez difficile au départ d'obtenir des agriculteurs tunisiens une contribution financière

pour l'achat du matériel et le paiement des travaux effectués.

Comme toute œuvre humaine, les possibilités de ces groupements étaient fonction des qualités de ses dirigeants et le choix de ceux-ci donna lieu parfois à des conflits qui, heureusement, purent être réglés conformément à l'intérêt général.

En principe, les groupes de motoculture créés en Tunisie ont pour objectif de permettre le travail des terres des petits fellahs avec les moyens mécaniques. Ils ne doivent pas réaliser toutes les opérations culturales du cycle agricole mais uniquement des défrichements et des labours. Outre la réalisation immédiate de travaux au tracteur, ces organismes ont pour but de diffuser les bonnes méthodes de culture, en particulier les labours précoces et par la suite étendre éventuellement à d'autres travaux les progrès techniques.

Il fut décidé d'adopter des formes différentes pour la constitution de ces groupements en tenant compte de l'état d'évolution plus spécialement en matière de technique agricole des fellahs.

Dans le premier cas, des groupes comprenant uniquement des fellahs tunisiens ont été créés dans le cadre de Sociétés Tunisiennes de Prévoyance qui, outre leur activité traditionnelle en matière de commercialisation de céréales, collaborent maintenant avec les services techniques agricoles en vue de l'amélioration de l'agriculture tunisienne.

Cette solution a l'avantage, d'une part, de permettre le financement assez important au départ que représente l'achat de deux, trois ou quatre tracteurs par groupe et du matériel correspondant et, d'autre part, de faciliter l'octroi du crédit nécessaire à des fellahs qui ne pourraient immédiatement avancer l'argent correspondant aux travaux devant être effectués sur leurs champs.

En principe, le matériel demeure

(1) Cf. Bulletin Economique n° 14.

propriété des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance qui sont en fait de véritables entreprises de labour, travaillant pour le compte d'associations ou groupes de travaux créés dans le cadre des Sociétés locales et dont l'activité se borne à l'établissement du plan de travail, à la surveillance de son exécution, au maintien de la discipline entre adhérents et à la vérification de la gestion financière du groupement. Ces groupes évolueront, si les résultats le permettent, vers une forme plus coopérative au fur et à mesure de l'adaptation des populations à des théories et à des méthodes nouvelles pour elles.

La deuxième solution qui fut adoptée était celle de coopératives « mixtes », groupant des agriculteurs français dont les moyens financiers ne leur permettaient pas l'achat du gros matériel de motoculture et des agriculteurs tunisiens moins expérimentés dans la pratique des méthodes modernes. Il existe ainsi un véritable encadrement technique des débutants de la motoculture qui bénéficient de l'expérience et des conseils d'agriculteurs plus évolués.

Ces groupes créés sous forme de véritables coopératives sont intégrés dans une organisation centrale, la Coopérative de Motoculture de Tunisie qui avant la guerre avait surtout pour activité l'achat direct de carburant. Cet organisme possède une organisation, à la fois administrative, financière et matérielle, qui a facilité la constitution et le développement des différents groupes.

L'idée qui avait présidé à la constitution de ces Coopératives « mixtes » entre Français et Tunisiens, fut assez critiquée au début pour de nombreuses raisons. Par la suite, les résultats s'avérèrent excellentes et la plus parfaite collaboration s'établit entre tous les agriculteurs.

En règle générale, les différents groupements ont été équipés avec le

souci de créer des groupes fonctionnant dans les meilleures conditions possibles au point de vue utilisation du matériel et du personnel. Ils comprennent de trois à quatre tracteurs suivant le cas et l'arsenal nécessaire pour effectuer à la fois de gros travaux, défrichements en particulier et des labours légers ainsi que des façons superficielles.

Un chef d'équipe, en général européen, dirige ces groupes. Le tour de travaux est fixé par le Comité Directeur de la Coopérative en général par voie de tirage au sort.

En raison de la pénurie de matériel et compte tenu du fait que ces groupes s'adressent plus particulièrement à des petits agriculteurs, une surface maximum pouvant être travaillée chez chacun de ces agriculteurs a été fixée.

Les réalisations obtenues étaient les suivantes à la fin de l'année 1947 :

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance travaillent à présent avec un parc constitué par 22 tracteurs à chenilles et quatre tracteurs rouliers.

La Coopérative de Souk-Es-Sebt dispose de trois tracteurs et groupe 60 et 70 adhérents. Elle offre la forme la plus évoluée et la plus proche de la véritable coopération, grâce à son Président qui est également Président de l'Association locale des agriculteurs tunisiens.

A Souk-el-Arba, existe un autre groupe d'un type différent qui est en fait un groupe de travaux, le matériel dont il se sert appartenant aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance.

A l'Oued-Méliz, les sociétés tunisiennes de prévoyance s'occupent d'une entreprise d'une autre nature : il s'agit d'un groupement de défrichement. Il n'y a pas coopération à

proprement parlé mais bien plutôt caution solidaire des usagers. Le groupement travaille aujourd'hui avec une lourde charrue balance à 5 socs que traîne un puissant tracteur. Il vivifie des terrains qui auraient pu être fertiles mais jusqu'à présent laissés plus ou moins à l'abandon et envahis par les jujubiers.

A Nebeur existe un groupement presque identique tout au moins dans la forme à celui de Souk-el-Arba. Le succès en est également certain.

En ce qui concerne les groupes mixtes de la Coopérative de Motoculture de Tunisie, sept exploitations coopératives existaient à la fin de l'année 1947; les trois premières furent créées en 1946 à Gafour, Silianna et Massicault, elles eurent des débuts difficiles en raison de l'insuffisance de matériel. Cette situation s'améliora au fur et à mesure des arrivages et il fut permis à la fin de l'année 1946 de totaliser, dans ces trois groupes, 19.000 hectares de traction.

Un nouveau groupement fut fondé à El-Aroussa au cours de l'année 1946 puis au cours de l'année 1947, les trois groupes suivants furent organisés : Medjez-el-Bab, Souk-el-Arba et Djebel-Oust.

Au 31 décembre 1947, ces sept groupes totalisaient 56.300 heures de travail, représentant approximativement la culture rationnelle de 10.000 hectares.

Ce système d'utilisation en commun de matériel a permis l'emploi, à grand rendement, de tracteurs dont le nombre est encore très insuffisant en Tunisie pour arriver à l'équipement optimum désiré par les techniciens.

Il a pu être établi qu'un groupe de travaux collectifs de ce genre, devait comprendre 3 à 4 tracteurs au maximum, dont si possible, un d'assez forte puissance pour les tra-

voux profonds. Certains matériels très particuliers, notamment ceux nécessaires à des aménagements de terrains dans le cadre de plantations arbustives ou lutte contre l'érosion, ne peuvent pas être achetés par des groupements locaux. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, il est envisagé à la Coopérative de Motoculture de Tunisie et peut-être même en liaison avec les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, la création d'un groupe central qui disposerait de matériels très particuliers, et plus spécialement de matériels tractés, qui pourrait mettre à la disposition des différents groupements locaux pour des aménagements fonciers très spéciaux, du matériel de traction dont les adhérents n'ont l'utilisation, que pour une période très courte et dont par conséquent, l'amortissement ne serait pas possible pour un particulier et même pour une petite collectivité.

Le Gouvernement a fortement contribué à la formation de ces groupes de motoculture, qu'ils soient dans le cadre des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ou de la Coopérative de Motoculture de Tunisie, à la fois par une aide financière et par ces priorités dans la répartition des tracteurs importés. Les Pouvoirs Publics estiment par le moyen des coopératives de travaux de labour en commun, contribuer à l'amélioration de la production des terres qui n'avaient jamais auparavant, subies de façons profondes et la formation aux méthodes d'agriculture moderne, des fellahs qui, grâce à ces groupes, ont pu travailler leurs terres par des tracteurs et bénéficier des conseils d'agriculteurs déjà expérimentés en matière de culture mécanique.

En conclusion, les résultats obtenus, si encourageants qu'ils soient, ne sont pas à la date de ce jour, de

nature à bouleverser entièrement la production agricole de la Tunisie. Ils valent surtout par l'exemple qu'ils donnent et par la propagande effectuée auprès des milieux agricoles tunisiens en faveur de la motoculture et, plus particulièrement, des Coopératives de Motoculture.

Cet objectif semble actuellement atteint, étant donné la grande faveur dont jouissent auprès des fellahs, les coopératives de motoculture dont la création est demandée sur une échelle toujours croissante, par des Tunisiens qui ont pu apprécier les possibilités dans les groupes qu'ils ont vu fonctionner autour d'eux.

Malheureusement, la création de ces groupes, si elle est conforme à la politique du Gouvernement, est limitée à la fois par les faibles disponibilités en matériel mécanique importé et, également, par l'aspect financier du problème, l'achat de ce matériel étant très onéreux même pour les collectivités, même avec l'aide qui peut leur être accordée par les Pouvoirs Publics, aide qui, en aucun cas, ne saurait revêtir le caractère d'une charité.

P. LAVAUT,

Chef de Service

au Ministère de l'Agriculture.